



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Abandon des Français de Mayotte par les pouvoirs publics

Question écrite n° 43238

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'exaspération des Français mahorais en raison de la gestion catastrophique de l'immigration à Mayotte. La colère légitime des habitants de l'île menace d'exploser depuis le 24 octobre 2021, date à laquelle la police aux frontières de Mayotte a arrêté deux individus pour un contrôle de routine. Les deux personnes étaient des étrangers en situation irrégulière depuis plusieurs années et ont donc été conduites au centre de rétention administrative, mais la sous-préfète chargée de la lutte contre l'immigration clandestine est intervenue pour ordonner leur libération, au motif qu'elles étaient engagées comme bénévoles par la Croix-Rouge pour la campagne de vaccination. La sous-préfète a confirmé dans les colonnes de *Mayotte Hebdo* en déclarant : « Deux personnes ont effectivement été interpellées, deux bénévoles dont on avait besoin sur le centre de vaccination, elles ont donc été libérées très rapidement sur demande de la préfecture et sont retournées à leur mission ». Suite à cette affaire, de nombreux policiers, médecins, fonctionnaires de l'île ont confirmé que beaucoup d'étrangers en situation irrégulière employés comme bénévoles ou infirmières étaient relâchés systématiquement après les contrôles. Cette situation traduit l'abandon intolérable et pourtant pleinement assumé de la population par les pouvoirs publics de l'île. Comme d'autres départements ultramarins, Mayotte est un territoire laissé pour compte par les gouvernements français. À l'école, les enseignants sont dépassés par une population d'élèves pléthorique, qui ne parlent souvent pas français et qui sont parfois violents. Il y a quelques jours à Mamoudzou, un élève de sixième a poignardé un camarade de classe à l'abdomen. À l'hôpital, la situation n'est guère plus reluisante : le manque de soignants se fait sentir et l'offre de soin continue à se dégrader. L'accès à une eau saine est parfois difficile et pose d'importants problèmes d'hygiène. Quant à l'insécurité, elle ne cesse d'augmenter et rend le quotidien des Mahorais invivable. La cause principale du délitement de ce territoire réside évidemment dans l'immigration sauvage, principalement comorienne, qui submerge l'île. Près de la moitié de la population est étrangère. 70 % des femmes qui accouchent à l'hôpital de Mamoudzou sont en situation irrégulière. C'est une des maternités les plus importantes d'Europe avec près de 10 000 naissances par an. Voilà trop longtemps que l'exécutif fait la sourde oreille en refusant de mettre fin à ces flux migratoires qui empoisonnent la vie des Mahorais qui sont traités en Français de seconde zone. C'est pourtant la condition *sine qua non* pour reprendre le contrôle de ce territoire oublié de la République et redresser les écoles, les hôpitaux, en leur donnant les moyens d'accomplir leurs tâches. Au lieu de cela, la préfecture se compromet honteusement en assumant la libération régulière de clandestins qu'elle intègre complaisamment dans les structures publiques de l'île alors que la loi l'oblige à les renvoyer. Les pouvoirs publics tentent régulièrement d'apaiser les tensions par des opérations de communication fallacieuses consistant à mobiliser les chiffres en augmentation des reconduites à la frontière. Mais ces maquillages vulgaires ne suffisent plus à camoufler la duplicité des autorités qui apparaît clairement aux yeux des Mahorais à mesure que les affaires comme celles des deux bénévoles de la Croix-Rouge se répètent. Tous témoignent d'ailleurs ne percevoir aucun changement de la situation sur le terrain. Si rien n'est fait, cette exaspération grandissante pourrait faire sombrer l'île dans la violence. Lors du référendum de 2009, les Mahorais ont fait le choix de rester Français, ce qui oblige le Gouvernement envers ces citoyens. C'est pourquoi il lui demande d'une part s'il compte prendre des mesures disciplinaires exemplaires contre les fonctionnaires de la préfecture responsables des agissements scandaleux évoqués au début de cette question et, d'autre part, si tout sera mis en œuvre pour que les Mahorais puissent bénéficier de la protection, la sécurité,

la santé, auxquelles ils ont droit au même titre que n'importe quel Français.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43238

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 décembre 2021](#), page 8980

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)